

Direction Statistiques, Prospective et Recherche

Principaux

chiffres du

régime général



Attributions 2014

Attributions(1) 2014 (1^{ers} et 2^{es} droits): 797 350

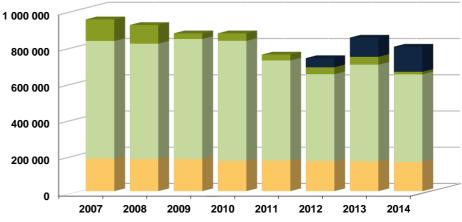
Source : Système national statistiques prestataires (SNSP)

outce . Systeme national statistiques prestataires (ONOI)	Hommes et Femmes	Hommes	Femmes
Total des attributions de droits directs et droits dérivés	797 350	329 852	467 498
Droits directs	635 715	310 076	325 639
Retraités de droit direct entrant pour la première fois au régime général (1er droit (2))	606 393	307 453	298 940
Droits directs attribués à des retraités déjà titulaires d'un droit dérivé au régime général (2e droit (2))	29 322	2 623	26 699
Droits directs contributifs	635 712	310 076	325 636
Pensions normales	552 229	271 625	280 604
Pensions d'ex-invalides	41 540	19 983	21 557
Pensions pour inaptitude au travail	41 943	18 468	23 475
Droits directs non contributifs	3	0	3
Proportions sur l'ensemble des droits directs contributifs			
Polypensionnés	49,0 %	56,4 %	42,0 %
Retraités bénéficiant d'une surcote	13,2 %	14,3 %	12,1 %
Pensions à taux réduit	8,3 %	7,3 %	9,2 %
Droits dérivés (réversion)	161 635	19 776	141 859
Retraités de droit dérivé entrant pour la première fois au régime général (1er droit (2))	61 870	4 828	57 042
Droits dérivés attribués à des retraités déjà titulaires d'un droit direct au régime général (2e droit (2))	99 765	14 948	84 817

Évolution du nombre d'attributions

Évolution par rapport aux attributions de l'année 2013

Droits directs	- 6,9%
Droits dérivés	- 1,7%
Ensemble des droits	- 5,9%



- Droits dérivés

- □ Droits directs sans les retraites anticipées
 □ Retraites anticipées attribuées avant 60 ans
 □ Retraites anticipées attribuées entre 60 ans et l'âge légal

Hommes et Femmes	Hommes	remmes
161 645	109 034	52 611
152 657	102 310	50 347
re 150 281	100 810	49 471
és 1 099	698	401
és 1 277	802	475
al 90,8 %	89,0 %	94,6 %
8 988	6 724	2 264
te 5 665	4 623	1 042
té 3 323	2 101	1 222
263 762	91 933	171 829
2) 41,5 %	29,6 %	52,8 %
234 161	74 877	159 284
5) 48,5 %	36,0 %	57,9 %
29 601	17 056	12 545
19,4 %	16,7 %	24,9 %
i	161 645 152 657 150 281 és 1 099 és 1 277 gal 90,8 % 8 988 the 5 665 ité 3 323 263 762 21) 41,5 % 234 161 48,5 % 29 601	161 645 109 034 152 657 102 310 150 281 100 810 és 1 099 698 és 1 277 802 gal 90,8 % 89,0 % 8 988 6 724 ité 3 323 2 101 263 762 91 933 2) 41,5 % 29,6 % 234 161 74 877 48,5 % 36,0 % 29 601 17 056

- (1) Attribution d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé en 1 er ou 2 droit au cours de l'année quel que soit le point de départ de la pension.
- (2) Un 1er droit concerne un assuré entrant la première fois en tant que retraité au régime général par le biais d'une attribution de droit direct ou de droit dérivé. On attribue un 2^e droit quand un assuré est déjà bénéficiaire d'une retraite du régime général (1^{er} droit).
- (3) Retraites de droit direct contributif ouvrant droit au minimum contributif, servi ou non servi en application des règles du minimum contributif tous régimes.

Montants

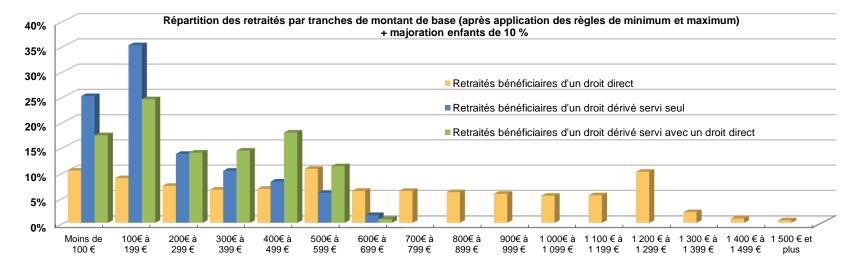
Montants au 31 décembre 2014 - pas de revalorisation en 2014 - dernière revalorisation : 1,3 % au 1/4/2013

Montant global⁽⁴⁾ mensuel moyen servi par le régime général

Retraités qui ont eu au cours de l'année une attribution de :

	Droit direct (servi avec ou sans droit dérivé au régime général)	678€	748 €	611 €
Droit dire	ect pour les retraités ayant une carrière complète au régime général (6)	1 099 €	1 195 €	1 000 €
	Droit dérivé (servi avec ou sans droit direct au régime général)	637 €	727 €	624 €
	Droit dérivé servi seul (sans droit direct au régime général)	296 €	264 €	299 €
	Ensemble des attributions	670€	746 €	615€
-				

Ensemble des attributions	670 €	746 €	615€		
Montant mensuel moyen de la pension de base après application des règles de minimum et maximum + majoration enfants de 10 % ⁽⁵⁾					
Montant du droit direct toutes carrières	650€	731 €	573€		
Montant du droit direct pour les retraités ayant une carrière complète au régime général (6)	1 082 €	1 189 €	972€		
Montant du droit dérivé servi seul (sans droit direct au régime général)	268€	212€	273€		
Montant du droit dérivé servi avec un droit direct au régime général	345€	224 €	367 €		



Montants de référence au 31/12/2014 : minimum contributif majoré entier : 687,32 € ; montant maximum d'une pension calculée au taux plein de 50 % : 1 564,50 € montant minimum d'une pension de réversion servie entière : 283,58 € ; montant maximum d'une pension de réversion : 844,83 €

			Hommes et Femmes	Hommes	Femmes
Âges moyens	s au départ	de la retraite			
Droits directs cont	-				
		Ensemble des attributions de droits directs contributifs	62,3 ans	61,9 ans	62,6 ans
	R	Retraités de droit direct entrant pour la première fois au régime général	62,2 ans	61,9 ans	62,5 ans
	Droits directs attr	ibués à des retraités déjà titulaires d'un droit dérivé au régime général	63,5 ans	62,3 ans	63,6 ans
Droits dérivés					
	_	Ensemble des attributions de droits dérivés	72,1 ans	74,1 ans	71,8 ans
_		etraités de droit dérivé entrant pour la première fois au régime général	66,4 ans	67,8 ans	66,3 ans
[Droits dérivés att	ribués à des retraités déjà titulaires d'un droit direct au régime général	75,6 ans	76,2 ans	75,5 ans
Durées moye	nnes d'ass	urance en trimestres (non limitées)			
Durée moyenne au	ı régime généra				
		Ensemble des droits directs contributifs	118 tr.	115 tr.	120 tr.
		Droit commun	110 tr.	104 tr.	114 tr.
		Retraites anticipées	142 tr.	138 tr.	150 tr.
Durée moyenne to	us régimes				
		Ensemble des droits directs contributifs	154 tr.	158 tr.	150 tr.
		Droit commun	147 tr.	151 tr.	144 tr.
		Retraites anticipées	176 tr.	173 tr.	183 tr.
Compléments	s de pensio	on			
Majoration pour enfa	ants de 10 %		231 069	107 868	123 201
Majoration forfaitaire	e pour charge d'e	enfant	1 928	206	1 722
Majoration pour tierd	ce personne		1 145	676	469
Allocations de seli	alauité acce	a - à titre de prestataire	34 878	16 879	17 999
Allocations de soli personnes âgées (b - à titre de conjoint seul	37	14	23
personnes agees (Aspa)	c - à titre de prestataire et conjoint (comptées pour 1)	13	10	3
		Ensemble des bénéficiaires de l'ASPA (a+b+2c)	34 941	16 913	18 028
Allocations ourself	montaires	a - à titre de prestataire	733	124	609
Allocations supplé d'invalidité (ASI)	ementaires	b - à titre de conjoint seul	8	0	8
u ilivaliuite (ASI)		c - à titre de prestataire et conjoint (comptées pour 1)	13	10	3
		Ensemble des bénéficiaires de l'ASI (a+b+2c)	767	144	623

⁽⁴⁾ Ensemble des avantages servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement au plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.



⁽⁵⁾ Montant de base après application des règles de minimum et maximum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion et écrêtement au plafond de la Sécurité sociale) + majoration pour enfant de 10 %. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

⁽⁶⁾ Pensions de droit direct attribuées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.